

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ARTS APPLIQUES

**OPTION : DESIGN
OPTION : METIERS D'ARTS**

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|---|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1° Epreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art. Sujet commun aux deux options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériel de dessin et de mise en couleur autorisé. - Le choix des moyens d'expression est libre, à l'exclusion des produits à séchage lent, des lettres et trames transfert, de tout document préfabriqué et de tout produit pouvant provoquer des émanations toxiques (en particulier les aérosols). - Les pastels et le fusain doivent être fixés - fixatifs aérosols interdits (sauf fixateur à l'aide de pipette) - bombes de peinture interdites - Les documents fournis avec le sujet ne doivent en aucun cas être découpés ou collés entièrement ou en partie sur les planches. - Les candidats doivent exclusivement utiliser les supports mis à leur disposition par le centre d'examen dans la salle où se déroule le concours. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | 2° Epreuve de culture design et métiers d'art Sujet commun aux deux options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

2° Epreuve de culture design et métiers d'art

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : BIOTECHNOLOGIES

OPTION : BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|--------------------------------------|---|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1° Première épreuve d'admissibilité. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Deuxième épreuve d'admissibilité. | - L'utilisation du dictionnaire français-anglais est autorisée. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : BIOTECHNOLOGIES

OPTION : SANTE-ENVIRONNEMENT

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|--------------------------------------|--|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1° Première épreuve d'admissibilité. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Deuxième épreuve d'admissibilité. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - L'utilisation du dictionnaire français-anglais, anglais-français est autorisée |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATÉRIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : COMMUNICATION, ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|--|--|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1 ° Composition de sciences de gestion. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Epreuve de synthèse. Sujet commun toutes options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : COMPTABILITE ET FINANCE

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|--|---|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1 ° Composition de sciences de gestion. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - Liste des comptes du plan comptable, à l'exclusion de toute autre information et non annotée. - L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Epreuve de synthèse. Sujet commun toutes options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : GESTION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|--|--|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1 ° Composition de sciences de gestion. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Epreuve de synthèse. Sujet commun toutes options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATÉRIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : MARKETING

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|--|--|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1 ° Composition de sciences de gestion. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Epreuve de synthèse. Sujet commun toutes options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : INFORMATIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|--|---|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1 ° Composition de sciences de gestion. | - Lexique SQL sans commentaire ni exemple d'utilisation des instructions - Règle à dessiner les symboles informatiques L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Epreuve de synthèse. Sujet commun toutes options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : HOTELLERIE-RESTAURATION

OPTION : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES SERVICES EN HOTELLERIE ET RESTAURATION

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|---|---|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1 °Composition de sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Composition de sciences de gestion et management hôtelier. Le sujet est commun aux deux options | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : HOTELLERIE-RESTAURATION

OPTION : SCIENCES ET TECHNOLOGIES CULINAIRES

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|---|---|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1 °Composition de sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Composition de sciences de gestion et management hôtelier. Le sujet est commun aux deux options | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|--------------------------------------|--|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1° Première épreuve d'admissibilité. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 14h | 2° Seconde épreuve d'admissibilité. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR

OPTION : INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|---|---|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1° Analyse et exploitation pédagogique d'un système pluritechnique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 13h | 2° Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR
OPTION : INGENIERIE ELECTRIQUE**

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|---|---|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1° Analyse et exploitation pédagogique d'un système pluritechnique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 13h | 2° Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR

OPTION : INGENIERIE INFORMATIQUE

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|---|---|
| Jeudi 7 mars 9h à 14h | 1° Analyse et exploitation pédagogique d'un système pluritechnique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 13h | 2° Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPET ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR

OPTION : INGENIERIE MECANIQUE

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------|---|--|
| Judi 7 mars 9h à 14h | 1° Analyse et exploitation pédagogique d'un système pluritechnique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Vendredi 8 mars 9h à 13h | 2° Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999).

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.